

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2011)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: SSO : Société suisse des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SSO - Société suisse des officiers

Rapport de gestion 2010 de la SSO

SSO

Lors de l'assemblée des délégués de la SSO du 12 mars 2010 à Bâle, les délégués ont approuvé le rapport de gestion pour l'exercice 2010 ainsi que le programme des activités prévues pour l'année courante.

Résumé du rapport d'activités 2010

Le Rapport sur la politique de sécurité et le Rapport sur l'armée ont marqué la politique de sécurité et la politique militaire de l'an passé. En ce qui concerne les valeurs de référence – l'obligation de servir et le système de milice sont aussi peu négociables que la neutralité – la SSO approuve le travail du Conseil fédéral. Les objectifs stratégiques présentent par contre des lacunes.

Le Rapport sur la politique de sécurité n'explique pas au juste dans quelle position se situe la Suisse au milieu de l'Europe, ni quelle contribution elle est prête à apporter à la sécurité de l'Europe, ni ce qu'elle veut assumer de manière autonome ou en coopération. La décision du Conseil fédéral du 26 novembre 2008 a dicté la partie du rapport concernant l'armée. Celui-ci prévoit que l'armée réduise d'un quart son effectif, son matériel et ses finances. La SSO a émis des réserves aussi bien pendant la phase de consultation qu'à l'occasion de la publication du rapport. Elle sait également qu'elle peut compter sur le soutien de sa base.

Le Rapport sur l'armée souffre de faiblesses similaires. Au niveau de l'armée, l'analyse de la situation ne coïncide pas avec la mise en œuvre. Une insuffisante répartition des moyens pour l'armée et un unique modèle font suite à une description détaillée et réaliste du profil de prestations nécessaires. Une fois de plus, les finances dictent l'étendue des besoins. Les interventions de la SSO et des autres organisations de milice auprès de la Commission de politique de sécurité du Conseil des Etats l'ont incitée à exiger des variantes de la part du DDPS. Le retard engendré par ceci dans le traitement du Rapport sur l'armée par les Chambres fédérales en vaut la peine. Pour la SSO, il est clair que l'effectif actif de l'armée doit comprendre au minimum 100'000 militaires et que le budget annuel doit rester à la somme constante de 5 milliards de francs.

La décision du Conseil fédéral du 25 août de repousser à 2015 le programme d'approvisionnement en cours pour le remplacement partiel des Tiger pour des raisons financières est malheureusement maintenue. Avec cette décision, le Conseil fédéral est prêt à accepter un nouvel affaiblissement de l'armée, ainsi que de grandes failles de sécurité dans la défense aérienne. Il faut un certain optimisme pour croire que les finances seront, d'ici à 2015, assez consolidées pour que l'approvisionnement en nouveaux avions de combat soit envisagé sérieusement. Le Conseil fédéral s'est également déjà prononcé contre

un financement particulier. La SSO s'obstine à soutenir le remplacement des *Tiger* désormais obsolètes en temps voulu.

En raison des inquiétudes quant à la direction dans laquelle l'armée et son financement évoluent de plus en plus, le comité a mis en place un groupe de travail dont l'objectif est d'examiner quels moyens démocratiques pourraient être engagés pour une rectification efficace.

Après une campagne de votation menée de manière intensive et émotionnelle, le peuple et les cantons ont décidé de rejeter l'initiative avec non seulement un double non, mais un non massif de vers 57 %.

Les organes de la SSO se sont occupés de manière intensive de l'ASMZ. Un groupe de travail a élaboré des alternatives à l'abonnement obligatoire et préparé des arguments en faveur de celui-ci. Un autre groupe de travail a présenté des possibilités d'amélioration du contenu de la revue. La thématique a été traitée lors de trois Conférences des présidents dans le but d'arriver à un consensus. Lors d'une votation consultative lors de la Conférence des présidents du 27 novembre 2010, la proposition pour l'Assemblée des délégués 2011 de compléter les statuts en précisant que des exceptions fondées à l'abonnement obligatoire sont possibles sur demande des sociétés rattachées à la SSO, a reçu une grande approbation.

Personne ne remet en doute la signification de l'ASMZ, l'unique revue militaire suisse en langue allemande qui s'adresse à des officiers intéressés aux questions de politique de sécurité à un haut niveau. Il est également très réjouissant que les 176 années de publication de l'ASMZ soient numérisées et disponibles sur le site internet de l'ASMZ.

Le tirage de l'ASMZ est en étroite relation avec le nombre de membres de la SSO. Le fait que 75% des jeunes officiers ne soient pas membres d'une société d'officiers montre où il faut placer les efforts. Les dates des cérémonies de promotion ont pu être transmises aux SO cantonales et SO des armes et services. Ces occasions doivent être utilisées pour recruter des membres.

En tant qu'organisation de milice, la SSO a été très sollicitée l'année passée. Son opinion est prise en compte par les parlementaires et l'administration. Ce qui est très réjouissant. Mais proportionnellement, l'investissement occasionné est toujours moins facile à assumer de manière extra-professionnelle. Si la SSO souhaite garder sa position de leader, elle doit repenser son organisation, sa communication et son financement. A côté de leur métier, du service militaire et du travail d'association, les membres de la présidence et du comité ne parviennent presque plus à trouver de temps pour les innombrables



SSO - Société suisse des officiers

mais indispensables contacts avec les politiciens, la direction de l'armée, ainsi que les organisations alliées.

Programme d'activités 2011

Dans le domaine de la politique de sécurité, les points forts suivants caractériseront le travail de la SSO : le traitement du Rapport sur l'armée par le Parlement, la planification du développement de l'armée dans l'administration, ainsi que notre propre prise de position écrite en matière de politique de sécurité et de l'armée.

Les champs d'activités principaux pour l'organisation interne de l'association restent la promotion pour les nouveaux membres, la communication, les organes de publication et les échanges permanents avec les sections. Le comité va se mettre à réfléchir aux structures de la SSO.

Politique de sécurité et politique militaire

Le Conseil national traitera le Rapport sur la politique de sécurité au printemps 2011. Nous pouvons nous attendre à ce qu'il en prenne acte, comme l'a déjà fait le Conseil des Etats en décembre 2010. Il sera d'une importance plus capitale de voir comment le Parlement, respectivement les commissions de politique de sécurité, réagissent au sujet du Rapport sur l'armée. Les décisions prises poseront des jalons décisifs pour le futur de l'armée. Le système de milice est déjà en danger à cause des baisses d'effectif et des finances. L'armée ne pourra plus remplir toutes ses missions. Ce fait doit arriver jusqu'à la conscience des décideurs. Pour cette raison, la SSO souhaite intensifier ses contacts avec les commissions de politique de sécurité et renforcer le *lobby* en faveur d'une armée de milice crédible.

La SSO attache une grande importance au maintien de relations constructives et critiques avec le Chef du DDPS, ainsi qu'avec la direction de l'armée. En tant qu'experte, elle se tient à disposition pour collaborer à l'élaboration des concepts détaillés dans le cadre de la poursuite du développement de l'armée. De même, elle participe au comité consultatif « Rapport sur l'armée 2010 » formé de représentants de la formation, de l'économie et de la milice. La participation ne peut cependant pas signifier que la SSO sanctionne le résultat final d'avance. La SSO doit se distancier des décisions qui tombent contre les intérêts de la milice. Cette attitude sera également communiquée à la direction de l'armée.

En octobre 2011 auront lieu les élections fédérales. Les officiers ne peuvent pas être indifférents à qui occupe les sièges dans les deux chambres fédérales. C'est pourquoi il faut réfléchir avec les Sociétés d'officiers cantonales et les sections à comment elles peuvent influencer leur entourage électoral et à comment soutenir les candidatures des politiciens favorables à l'armée.

En outre, la SSO participe à la consultation au sujet de

l'interdiction des armes à sous-munition. La munition cargo de l'artillerie suisse tomberait sous le coup de cette interdiction. Avec la ratification de cette convention, la Suisse s'engagerait entre autres à détruire son stock de sous-munitions en l'espace de huit ans. Ce qui nécessiterait un complément à la Loi fédérale sur le matériel de guerre. Tant qu'il n'existe pas de solution de remplacement pour les munitions cargo, la SSO va se prononcer contre la ratification de l'interdiction des armes à sous-munition et contre le complément à la Loi sur le matériel de guerre. Dans ses prises de position au sujet du Rapport sur la politique de sécurité et du Rapport sur l'armée, la SSO a simplement réagi aux propositions du Conseil fédéral et de l'administration. La prise de position écrite de la SSO concernant la poursuite du développement de l'armée contiendra cette fois-ci ses propres priorités. Elles respectent les particularités du pays, dont – en plus d'un fort accent pour la démocratie – les régions linguistiques, les différentes mentalités dans les parties de la Suisse, ainsi que l'important système de milice. Les intérêts de l'armée et de ses membres se situent au premier plan. Les positions de la SSO prendront la forme d'une liste de revendications.

En fin de compte, un groupe de travail de la SSO réfléchit à quel instrument démocratique serait le plus adapté pour une avancée efficace en faveur de l'armée. Il devrait présenter ses résultats d'ici le milieu d'année.

La commission internationale élabore un concept dans le but de réutiliser les connaissances acquises par les jeunes officiers de milice suisse dans les séminaires à l'étranger dans le cadre de workshops annuels et de les transmettre aux autres jeunes camarades.

La commission s'occupe également de la planification d'une «Conférence internationale du Lac de Constance», qui devrait avoir lieu pour la première fois en 2012 et dont la responsabilité revient à la SSO, en collaboration avec l'Association allemande des réservistes, la Société pour la sécurité militaire et éventuellement la société autrichienne des officiers. Avec un rythme biennal, la conférence devrait ensuite avoir lieu en alternance dans les trois pays.

Politique de l'association

La cadence soutenue de traitement des questions de politique de sécurité et de politique de l'armée, avec toutes leurs conséquences (aussi médiatiques), ont beaucoup accaparé la présidence, le comité, ainsi que le secrétariat. Etant donné qu'on ne s'attend pas à une accalmie, notamment en matière de développement de l'armée, et vu que la SSO sera toujours aussi indispensable durant les prochaines années, le comité réfléchit à comment adapter les structures de la SSO à ces besoins. L'organisation, la communication et les finances sont concernées. D'ici au changement de la présidence en Suisse romande en 2012,



SSO - Société suisse des officiers

des propositions à ce sujet devraient être déposées.

Les Sociétés d'officiers ne doivent jamais relâcher les efforts de promotion pour les nouveaux membres. Toutes les occasions sont bonnes à utiliser. La SSO continuera ses efforts pour obtenir les adresses des jeunes officiers et poursuivra également la promotion dans les cours de stage centraux pour officiers. Elle attend notamment des sections qu'elles donnent envie aux membres présents de rester dans les sections même au-delà du service obligatoire.

La commission de l'ASMZ examinera le développement d'une base de données des membres sur internet, qui pourrait être offerte à l'utilisation facultative pour les sections germanophones. Elle devrait faciliter l'administration pour les responsables des mutations. Par exemple, une personne membre à double sera d'emblée repérable.

L'assemblée des délégués du 12 mars 2011 devra décider si, et sous quelle forme, l'abonnement obligatoire à l'ASMZ continuera d'exister. Le comité, avec son contre-projet à la proposition d'abolition de la SO cantonale argovienne, emprunte une autre voie envisageable, qui permet à toutes les sections germanophones d'imposer l'abonnement obligatoire, tout en autorisant des exceptions fondées.

Comité de la SSO 2011

Col EMG Hans Schatzmann, président, Wangen a/A

Ten col Stefano Coduri, vice-présidente, Morbio Superiore TI
Brigadier Denis Froidevaux, vice-président, Le Mont-Pèlerin

Lt col Peter Graf, vice-président, Winterthour

Col Edgar Gwerder, chef des finances, Küssnacht a/Rigi

Col EMG Raynald Droz, Estavayer-le-lac

Col EMG i Gst Franz Gander, Buochs NW

Col EMG Stefan Holenstein, Zurich

Col EMG Hans Georg Lüber, Ittigen BE

Col EMG Thomas Rohrbach, Heimenschwand BE

Col EMG Gst Walter Steiner, Eschenbach SG

Col EMG Martin Wohlfender, Zeiningen AG

Col Gérard Brodard, Lully FR

Col Thomas Christen, Lucerne

Col Jean-François Gnaegi, Delémont

Col Peter Tschantré, Worben BE

Lt col Ivo Maritz, Zurich

Lt col François Villard, Vessy GE

Lt col Stefan Wehrli, Rafz ZH

Maggiore SMG Matteo Cocchi, Pura TI

Major EMG Pascal Degen, Liestal

Major Christophe Chollet, Hérémence VS

Major Peter Fischli, Neuhausen a/Rheinfall

Cap Bernhard Müller, Rüti ZH

Plt Rainer Ringgenberg, Solothurn

Le cap Frédéric Penseyres et le cap Pascal Beth, officiers d'état-major au bataillon de chars 17, au grand air durant le CC/CR2010 à Bure. Grâce à eux, par le biais de la RMS et des sociétés d'officiers, il est possible de prendre la «température» sur le terrain.

